

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'INCIDENT BAPST

On nous dit que M. Bapst, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, a été mis par le ministre en demeure de s'en aller.

Et contre le ministre lui-même quelle sanction va-t-on prendre ?

M. Bapst ignorait l'existence dans son service d'un dossier de la plus haute importance. Ce dossier contenait toute la correspondance diplomatique relative aux négociations franco-espagnoles engagées sous le précédent ministre à propos des empiètements de l'Espagne au Maroc. Dès le mois de mars dernier la France protesta énergiquement contre l'interprétation que l'Espagne donnait au traité de 1904, contre les envois de troupes à Larache et à El-Ksar. Par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Madrid, la France fit transmettre au gouvernement espagnol ses protestations ; lui fit connaître qu'elle n'acceptait pas le fait accompli ; qu'elle réservait tous ses droits et que le moment venu elle réclamerait la révision du nouvel état de choses. Après de l'ambassadeur espagnol à Paris, notre ministre des Affaires étrangères — qui était alors M. Cruppi — éleva les mêmes réclamations.

Les notes, les dépêches, les instructions à notre ambassadeur à Madrid, les circulaires envoyées à nos agents diplomatiques intéressés ; bref, toute la correspondance et tous les documents relatifs à ces négociations dormaient dans un dossier que M. Bapst, directeur des affaires politiques, ignorait et dans lequel M. de Selves, ministre, n'avait jamais mis le nez. Si bien que devant la commission de la Chambre, répondant à une question qui lui était posée par un député, M. de Selves affirma que la France n'avait jamais protesté contre l'attitude de l'Espagne au Maroc. Cela est véritablement stupéfiant !

Ainsi, depuis plus de quatre mois, M. de Selves est au ministère des affaires étrangères et sur un point qui intéresse toute notre politique au Maroc il ignore totalement ce qu'a fait son prédécesseur. Cela est-il admissible, cela est-il tolérable ?

On nous fournit là-dessus des explications dont on nous permettra de dire qu'elles sont au moins incomplètes. Devant la commission des affaires étrangères de la Chambre, M. Bapst a donné à son ministre des renseignements exactement contraires à la réalité des faits. Il est gravement coupable ; c'est entendu.

Mais sa responsabilité ne dégage pas celle du ministre. Vraiment, M. de Selves n'est pas curieux ! Comment ? Au moment où il prenait la direction de la politique extérieure de la France, l'idée ne lui est pas venue de savoir ce qui s'était fait avant lui et de se mettre au courant dans les moindres détails des négociations antérieures qu'il avait charge de poursuivre ? Est-il sérieux de vouloir nous faire admettre que M. Bapst soit le seul coupable ?

Il a révélé une négligence impardonnable, nous en tombons d'accord. Mais, enfin, pour éclaircir toute cette affaire et retrouver le fameux dossier, il a suffi qu'un député posât à M. de Selves une question précise et nette : « la France a-t-elle protesté « en temps utile contre la conduite de l'Espagne ? » M. de Selves hésita un moment avant de répondre, comme si on lui parlait tout à coup d'une chose à quoi il n'avait pas pensé. Mais, après la séance de la commission, à peine rentré en son cabinet, il voulut être renseigné et il le fut. Que n'a-t-il eu plutôt cette légitime curiosité ?

Il est trop évident qu'avant le moment où il dut répondre à cette question, M. de Selves ne s'en était pas préoccupé. L'importance semble lui en être apparue brusquement au moment même où il formulait la réponse dont l'invasibilité frappa tous ceux qui l'entendirent. — Que font donc, s'écrie un de nos confrères ultra-officiels, les fonctionnaires chargés de renseigner le ministre ? — La

question se pose ; mais une autre aussi : Que fait donc le ministre chargé de diriger notre politique extérieure, puisqu'il n'est pas renseigné sur un aussi grave sujet ? Avant d'être interrogé lui-même a-t-il seulement interrogé ses fonctionnaires ? Cela est impossible ! Il n'était pas difficile l'expérience a démontré que le simple fait de poser la question avait fait découvrir tout de suite la vérité.

Nous imaginons difficilement qu'au moment de prendre la succession de M. Cruppi il n'ait pas eu avec ce dernier une conversation au sujet des affaires en cours ? Depuis des mois et des mois, le Maroc fait l'objet de toutes les préoccupations. Plus de vingt fois il en a été discuté dans les nombreux conseils de ministres et conseils de cabinet. Or, notez ce fait, M. Cruppi, prédécesseur de M. de Selves, est membre du gouvernement ; il est même vice-président du Conseil des ministres ! Il n'était pas difficile à M. de Selves d'être renseigné.

Plus on y réfléchit et moins on comprend ! Si M. de Selves croyait vraiment que la France n'avait jamais protesté auprès de l'Espagne on se demande quelles instructions il pouvait bien envoyer à notre ambassadeur de Madrid et quelles conversations il pouvait bien avoir avec l'ambassadeur espagnol à Paris.

Certain de nos confrères, particulièrement bien informés de ce qui se passe au Quai d'Orsay, déclare que pour le bien du service au ministère des affaires étrangères un remaniement complet, une refonte totale s'impose. Il a raison, plus encore peut-être qu'il ne le voudrait.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion du budget des travaux publics.

Après intervention de MM. Plissonnier, Brousse, Marin, auxquels répond M. Augagneur, le budget des travaux publics est voté.

La Chambre discute ensuite le budget du ministère des finances ; les 34 premiers articles sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre procède à l'élection de deux vice-présidents : MM. Massé et Puech sont élus.

La discussion des interpellations relatives à la catastrophe du « Liberté » est reprise.

M. Coreïl demande la nomination d'une Commission de 33 membres chargée de rechercher et de poursuivre toutes les responsabilités.

M. Bedouce déclare qu'il n'est plus nécessaire de rechercher les responsabilités. Le rapport du général Gaudin indique très nettement où elles se trouvent. Il appartient au gouvernement de frapper les coupables, et de les frapper d'autant plus fort qu'ils sont plus haut placés.

Il met en cause M. Delcassé.

M. Bienaimé dit que tout le mal vient de la poudre B. Ce fut, après la catastrophe de l'« Iéna », le cri unanime de la marine : la faute est à la poudre B et surtout à la manière dont elle est fabriquée. On a eu tort de ne pas tenir compte de ces avis.

M. Delcassé, ministre de la marine, répond aux interpellations.

Il dit ce qu'il a fait à son arrivée au ministère et ce qu'il fera pour empêcher de nouvelles catastrophes.

Le ministre rappelle comment, après les conclusions de l'enquête sur la catastrophe de l'« Iéna », la marine éloigna les soutes à poudre noire des soutes à poudre B. Elle abaissa à 25 degrés pour les navires en construction la température des soutes. Elle organisa la réfrigération des soutes, et substitua la dyphénylamine à l'alcool amylique dans la composition de la poudre comme stabilisateur. A peine au ministère, M. Delcassé fut saisi de rapports indiquant que la py-

rotechnie avait livré pour les tirs de l'« Ernest-Renan » des poudres B « trop vites ». La même question se posa pour la « Démocratie », et l'ordre fut envoyé à la pyrotechnie de Toulon de remplacer ces poudres.

Le ministre, parlant de la catastrophe de la « Liberté », dit que celle-ci n'inspirait aucune crainte. Le 24 juillet, le commandant écrivait que les précautions prises pour les poudres donnaient toute satisfaction. Personne de bord n'a admis une imprudence, et encore moins un attentat.

M. Delcassé se trouve ainsi conduit à examiner la question de l'âge des poudres, et, en passant, il riposte à l'attaque de M. Bedouce.

Il y eut à la revue du 4 septembre, sur tous les navires, des poudres anciennes, mais toutes avaient subi les épreuves réglementaires. J'ajoute incidemment, pour répondre à quelque chose qui a été dit tout à l'heure, que l'embarquement des poudres se fait d'une façon automatique. Le ministre n'y prend aucune part, n'intervient rien, et j'affirme qu'aucun embarquement de poudre n'a été ordonné par moi pour la revue du 4 septembre.

Le ministre analyse le rapport de la commission d'enquête technique, qui établit nettement que la catastrophe de la « Liberté » est due à l'explosion d'une gousse de poudre B. Or, cette poudre n'était âgée que de cinq ans. Elle avait encore, d'après les épreuves faites en avril, pour cinquante mois de durée devant elle. Elle était dans une soute où la température était normale. Alors ? On dira : « Que valent donc les épreuves à 110 degrés subies par les poudres ? A quoi se fier ? »

Le ministre conclut ainsi. C'est le Parlement qui a voulu la renaissance de notre marine, dont les services s'améliorent constamment. Ce mouvement réformateur a soufflé partout dans la marine. Le ministre s'efforce de l'entretenir en fortifiant partout le sentiment du devoir et de la discipline, en établissant l'ordre dans les arsenaux, en vérifiant les fournitures.

Messieurs ! s'écrie M. Delcassé, vos volontés sont suivies ; le branle est donné ; nous remontons la pente, et si une hésitation se manifestait, ah ! Messieurs, retournons-nous vers ce pays, oui, vers ce pays si riche de nobles qualités ; ce n'est pas lui qui comprendrait un geste d'abandon, une parole découragée et un chef qui l'abandonne !

Plusieurs ordres du jour sont déposés ; le Gouvernement n'accepte que celui déposé par MM. Dumesnil, Guist'hau, Raynaud et ainsi conçu :

« La Chambre, douloureusement émue par la catastrophe de Toulon, adresse aux familles des victimes l'expression de ses sympathies ;

« Prend acte des délibérations du gouvernement, et, confiante en lui pour mettre en lumière toutes les responsabilités, pour appliquer énergiquement les sanctions nécessaires et pour éviter, par l'amélioration des conditions de fabrication, de réception et de surveillance des poudres, le retour de malheurs irréparables,

« Repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La priorité de l'ordre du jour de confiance est votée par 437 voix contre 94.

La première partie, jusqu'à « prend acte des déclarations du gouvernement », est adoptée à mains levées.

La deuxième partie, impliquant confiance, est votée par 492 voix contre 98.

Et la séance est levée.

Séance du 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Au début de la séance, le président annonce qu'il vient de recevoir du président de la Skupschtina serbe une dépêche par laquelle, « à la veille du voyage du roi en France, elle exprime à la Chambre française ses sympathies et ses vœux pour la grandeur et la prospérité de la France. »

Le président annonce qu'il a répondu par une dépêche de remerciements

formant des vœux sincères pour la prospérité de la Serbie.

M. Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux finances, dit que le gouvernement tient à s'associer aux paroles de M. le Président.

La Chambre reprend la suite de la discussion des propositions de modification du règlement destiné à simplifier, à raccourcir la discussion du budget.

M. Vandamme propose de supprimer dans la proposition de loi, les mots : « les députés ne peuvent garder la parole qu'un quart d'heure ».

Cette proposition est repoussée par 283 voix contre 243.

L'ensemble des modifications est voté par 337 voix contre 232.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 14 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Delpech a la parole pour poser, au garde des sceaux, qui l'accepte, une question sur un incident qui s'est produit au tribunal de Foix, le 17 septembre dernier.

Deux douaniers ayant arrêté un contrebandier espagnol qui vendait du tabac à des ouvriers employés à la construction d'un tunnel, et ce contrebandier ayant indiqué où se trouvait son dépôt, les mêmes douaniers arrêteront un complice du premier qui gardait ce dépôt et s'était enfui à leur approche.

Quand l'affaire vint devant le tribunal, le substitut, qui remplissait les fonctions de ministère public, soutint, contre les douaniers, le complice du contrebandier qui niait toute participation au délit. Il traita durement, violemment, les soldats du fisc, les accusant de se laisser aller à des déformations professionnelles.

M. Delpech s'indigne de cette attitude, fait l'éloge du corps des douanes et indique qu'un des douaniers a été si profondément ému des attaques du substitut, qu'en revenant chez lui, dans le train, il s'est affaissé soudain.

L'orateur demande au garde des sceaux ce qu'il pense de cet incident.

M. Cruppi refait, d'après un rapport du procureur général, le récit de cette affaire ; il montre qu'un doute subsistait en faveur du complice du contrebandier, et que l'arrestation de ce complice, n'ayant pas été opérée par le douanier, qui a succombé à une attaque d'apoplexie, il ne peut y avoir aucune relation de cause à effet, entre la mort de celui-ci et la réquisition du substitut.

La congestion qui tua le douanier fut causée par une insolation. C'est un incident regrettable, mais que, seules, les passions politiques locales ont pu grossir comme il l'a été.

Le garde des sceaux déclare qu'il partage l'avis du procureur général.

M. Delpech proteste contre l'exposé du ministre et exprime son regret que celui-ci ait été aussi inexactement renseigné.

L'incident est clos.

La discussion reprend sur la proposition tendant à modifier l'exercice du droit de réponse dans les journaux (articles 13 et 34 de la loi de 1881).

M. Delahaye a la parole.

M. Delahaye demande au Sénat de ne toucher qu'avec prudence à la loi de 1881. En tout cas, le texte de la Commission restreint le droit de réponse dans des limites vraiment trop étroites.

M. Delahaye demande au Sénat de rejeter la proposition dont il est saisi, s'il ne veut pas supprimer pratiquement le droit sacré de réponse.

M. Savary, rapporteur, proteste et s'attache à démontrer que la jurisprudence est insuffisante pour empêcher les abus que la loi de 1881 rend possibles.

Après un échange d'observations entre MM. Savary et Cornet, les modifications proposées par la Commission sont adoptées.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le différend franco-espagnol

M. de Selves a expressément déclaré à la commission des affaires étrangères de la Chambre que la clause de non intervention de l'Allemagne dans les négociations franco-espagnoles figure bien dans les lettres explicatives du traité franco-allemand. L'attitude de notre voisine de l'Est dans les pourparlers qui vont s'ouvrir est donc maintenant déterminée.

En ce qui concerne l'Angleterre, celle-ci va être mêlée aux négociations. L'important organe qu'est le « Standard » fait entendre à ce sujet des paroles qui valent d'être retenues :

« Avec tout le respect que nous devons à nos amis espagnols, nous pensons, dit-il, qu'ils se méprennent entièrement sur la situation, et plus tôt ils l'envisageront comme elle doit l'être, moins il y aura de chances pour qu'ils causent des ennuis à eux-mêmes et aux autres. La France a abandonné une grande part d'une colonie française pour obtenir un protectorat au Maroc ; elle a eu en cette circonstance notre appui et notre sympathie, et nous ne les lui retirerons pas si ces prérogatives lui sont contestées. La France n'a pas retiré les châtaignes marocaines du feu leutonique pour en donner une grande poignée à l'Espagne ; et nous, qui eûmes une grande part du danger, nous sommes entièrement justifiés à aider nos alliés dans leur détermination de ne rien donner de l'acquisition ni à l'Espagne, ni à qui que ce soit.

« C'est en vain qu'on invoquera le traité de 1904. Tant de choses se sont passées depuis ce moment, que cet instrument a perdu de sa force. Il n'est pas facile aux Français, sans courir le risque d'une rupture, de crier « haut les mains ! » à une nation fière comme l'Espagne ; et cette rupture, tout le monde désire l'éviter. Mais nous pourrions, nous, dans le langage diplomatique le plus courtois, le dire pour eux, et indiquer aux Espagnols que nous considérons l'attitude de la France comme pleinement justifiée par les derniers événements ».

Le privilège de la Banque de France et de la Banque d'Algérie

M. Kloz a déposé à la Chambre deux projets de loi tendant au renouvellement du privilège de la Banque de France et de la Banque d'Algérie. Ces projets comportent certaines modifications aux lois qui régissaient jusqu'ici ces deux Instituts d'émission. Voici celles qui concernent la Banque de France.

Le taux de la redevance imposée à la Banque de France en 1897 sera relevé toutes les fois que le taux de l'escompte s'élèvera lui-même au-dessus de 4 0/0.

En dehors des cent quarante-trois créations dont la Banque a pris l'initiative, et qui seront obligatoirement maintenues, le réseau des places bancaires sera complété dans un délai de deux ans par l'institution de huit succursales, dix bureaux auxiliaires et quarante villes rattachées.

Le papier tiré de France sur l'étranger sera admis à l'escompte, dans l'intérêt de notre commerce d'exportation. La Banque opérera gratuitement des virements et des échanges entre ses comptes courants résidant sur des places différentes.

Elle fera bénéficier tous les titres nominatifs à elle confiés par sa clientèle d'une réduction d'un quart du montant des droits de garde.

Elle se chargera d'émettre des certificats nominatifs en représentation des titres au porteur d'emprunts des colonies françaises déposés à ses guichets.

Elle sera autorisée à porter de 5 milliards 800 millions de francs à 6 milliards 800 millions de francs le maximum de ses émissions.

Enfin, elle fournira au Trésor une avance supplémentaire de 20 millions de francs. Le total des sommes mises à titre permanent, et sans intérêt par la Banque à la disposition de l'Etat

s'élèvera de la sorte à 200 millions de francs, chiffre sensiblement égal à la moyenne depuis le dernier renouvellement du solde créditeur du compte courant du Trésor. Cette avance supplémentaire n'est l'objet d'aucune affectation spéciale. Le cas échéant, le gouvernement pourrait y trouver les moyens de coopérer à la mise en train de nouvelles institutions de crédit.

En dehors de cet ensemble d'avantages dont profitera très largement le commerce, il est stipulé que la Banque doterait son personnel d'un statut réglementaire, que ce statut serait soumis à l'agrément du ministre des finances, et en cas de désaccord, au Conseil d'Etat.

Les modifications qui concernent la Banque d'Algérie sont d'un ordre analogue.

Les deux projets ont été renvoyés à la commission du budget.

La guerre d'Orient

Le 13 novembre on remarqua une certaine activité de la part des Arabes et des Turcs vers Sidi-Mesri. Il semblait qu'un mouvement se préparait, destiné à enlever cette position avancée des Italiens.

L'après-midi, l'artillerie turque occupant le fort Mesri, engagea l'action contre les batteries italiennes.

Le combat s'arrêta dans la soirée, sans aucun résultat ; deux soldats italiens ont été blessés.

Malgré les pluies persistantes, la santé des troupes italiennes est bonne.

La situation des troupes n'a pas changé à Benghazi, Derna, Tobruk, ni à Homs.

Trente navires dans l'Archipel

Une dépêche reçue au ministère, dit que trente navires de guerre ont passé en vue de l'île Karlat, dans l'Archipel.

Nouvelle non confirmée

L'apparition de la flotte italienne à Kariot, n'est pas confirmée.

La nouvelle fut signalée au ministère de l'Intérieur, par le vali de Smyrne, qui la tenait du capitaine d'un bateau grec.

Le gouvernement a télégraphié immédiatement aux autorités des îles de l'Archipel, qui toutes, ont répondu ce soir, en démentant l'apparition des bâtiments italiens.

En Chine

Une grave décision vient d'être arrêtée par le Comité révolutionnaire : elle est de nature à assurer le triomphe de la République. C'est d'ériger Shanghai en capitale provisoire.

Le Comité a télégraphié aux quatorze des dix-neuf provinces de l'empire qui ont adhéré à la révolution, de nommer immédiatement des délégués à une Assemblée nationale provisoire.

Cette Assemblée remplacera celle de Pékin, nommée par le gouvernement.

Shanghai, presque aussi peuplé que Pékin, point de départ de toutes les voies de chemin de fer, le plus grand port de commerce, au cœur même de la Chine, est bien la ville où peut s'établir un gouvernement provisoire mais régulier.

Le siège de Nankin

Un Conseil de guerre s'est tenu entre les généraux révolutionnaires, à Su-Tchow, la grande ville qui est entre Shanghai et Nankin. On a décidé de s'emparer à tout prix de cette ville.

Cependant, pour éviter l'effusion du sang, il a été décidé d'offrir aux officiers impériaux une somme de 2 millions 500.000 francs pour se rallier à la révolution.

Si ce moyen ne réussit pas, on mettra à prix la tête du général mandchou Chang-Hsun pour 1 million, et l'on bombardera la ville.

Le Comité central publie un manifeste conseillant au régent d'abdiquer.

moyennant l'assurance que sa vie et ses biens seront respectés.

La cour en fuite

Un télégramme de Pékin annonce que le jeune empereur de Chine et le régent se sont enfuis en Mandchourie, d'où, en cas de danger, ils partiront pour la Russie.

Petites Nouvelles

Une centaine de terrassiers en grève, armés de gourdins, ont envahi un chantier situé en pleine forêt, à 80 mètres de la gare de Maisons-Laffitte, et mirent en fuite les ouvriers non syndiqués qui y travaillaient. Dans la bagarre, un « jaune » a reçu une balle de revolver dans l'œil et est mort sur le coup.

Les journaux du Canada font savoir que les héritiers du général Hutje et de sa femme, d'origine française, sont recherchés pour recueillir un héritage s'élevant à environ 300 millions. Les héritiers seraient au nombre de trois. L'un d'eux serait M. Normandin, qui tient à Angers un salon de coiffure.

— A Laon, Noël Hauet, huit ans, et Alexis François, cinq ans, trouvant sous une pierre où l'on avait coutume de la cacher la clé de la maison de M. Tirfoin, pénétrèrent chez lui, fouillèrent les tiroirs, dérobaient l'argent, et coururent acheter des friandises et un couteau. Pour opérer en sécurité, ils avaient pendu le chien de garde par son collier au montant d'un fauteuil.

— Molla, sur un biplan, a volé de Reims à Mouzen (Ardennes), (110 kilomètres) en 1 heure 12 minutes, avec quatre passagers, la baronne Schenck, MM. Delhaye et de Puysegur et le mécanicien Lanotte.

— L'écrivain polonais Sienkiewicz, l'auteur de « Quo vadis » a été grièvement blessé à Varsovie par un compagnon de chasse.

— Dans un village de l'arrondissement de Karnabat (Balkans) ont été constatés sept cas de choléra dont trois ont eu une issue mortelle. Sept autres personnes sont en examen, étant suspectées de choléra.

— Un acte de sabotage a été commis sur la ligne de Tours à Châteauroux. Un poteau ayant été arraché et placé sur la voie ferrée, le train en passant l'a coupé en trois morceaux.

CHRONIQUE LOCALE

Règlements parlementaires !

Les écluses de l'éloquence des députés viennent d'être fermées.

Dans la séance de mercredi, la Chambre a voté la proposition de M. Sembat, tendant à mettre un frein à l'éloquence parlementaire pendant la discussion du budget.

A l'avenir les députés qui voudront présenter des observations au cours de la discussion ne pourront garder la parole plus d'un quart d'heure.

Il semble qu'on veuille à toute force nous assimiler à des collégiens » s'est écrié M. Pourquery de Boisserin qui qualifie de « grotesques » les restrictions apportées à la liberté de la tribune.

Mais piqué au vif, M. Sembat a déclaré qu'après tout, dans les Congrès socialistes on agitait selon un règlement identique : chaque orateur ne doit parler plus de dix minutes. Et, ajoute M. Sembat, les révolutionnaires ne se plaignent point de cette restriction.

S'il est vrai que les députés abusaient de la tribune pendant la discussion du budget, — le vote tardif du budget de 1911 le prouve trop, — il

est curieux de voir que la restriction de la liberté de la tribune soit proposée et défendue par M. Sembat dont les amis et qui sait ? lui-même, seront les premiers à souffrir du nouveau règlement.

Ne faisait-il pas allusion à pas mal d'entre eux, quand M. Sembat a ajouté : « Au temps de Gambetta, de Paul Bert, tout le monde n'arrivait pas à la Chambre, avec l'intention d'attirer l'attention sur soi. Aujourd'hui, tout le monde veut occuper la première place. Nous désirons qu'on ne puisse pas s'installer à la tribune et lire interminablement un cahier, malgré les manifestations de mécontentement de la Chambre ».

M. Sembat a une réputation de pince-sans-rire si bien établie qu'on ne doit pas s'étonner de sa proposition, qui du reste est excellente et qui a été votée sans trop de difficultés.

Le tout est de savoir si elle durera longtemps et si elle ne subira pas le sort de cette décision prise il y a 2 ans qui obligeait les députés à signer la feuille de présence aux séances.

Cette décision a été rapportée mercredi.

Au fait, toutes ces mesures peuvent être bonnes, nécessaires même ; mais ne sentent-elles pas trop le pinnacé ?

Voilà nos représentants se traiter en gamins, en potaches hâbleurs, turbulents et paresseux, ce n'est guère reluisant pour eux et pour le pays !

L. B.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Dumesnil, vote de confiance dans le Gouvernement à la suite des interpellations relatives à la catastrophe du cuirassé *Liberté*, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a adopté par 437 voix contre 94.

Sur la 2^e partie de l'ordre du jour de M. Dumesnil, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a adopté par 406 voix contre 95.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le samedi 18 novembre courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Nomination des Commissions. Dépenses imprévues. — Compte rendu.

Bourses Galdemar. — Lettres de remerciements.

Demande de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire. — M. Albert.

Approbation des baux verbaux consentis en 1911.

Affaires diverses. Rapports des Commissions.

MAIRIE DE CAHORS

Les Contribuables sont prévenus que les opérations d'évaluations des propriétés non bâties de la commune de Cahors qui vont être entreprises prochainement seront précédées d'une révision sommaire des natures de cultures ou de propriétés inscrites à la matrice.

Afin d'éviter les erreurs qui pourraient être commises, M. le Contrôleur des Contributions Directes recevra à la Mairie pendant vingt jours à partir du 20 novembre, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures, les contribuables pour réviser avec eux les indications de la matrice cadastrale concernant les propriétés qui leur appartiennent ou qu'ils exploitent.

Contributions indirectes

M. Maffre, commis principal des contributions indirectes à St-Céré, est nommé à Montendre (Charente-Inférieure).

M. Buzack, commis principal des contributions indirectes à Meyssac (Corrèze) est nommé à St-Céré.

Félicitations

La décision de mardi, 14 novembre 1911, porte l'ordre ci-après :

Le Colonel félicite vivement le capitaine Jaubert pour le brillant succès qu'il vient de remporter en obtenant le titre de licencié en droit, avec la mention très bien, devant la Faculté de Toulouse. Il relève le fait avec d'autant plus de satisfaction que ce résultat a été obtenu sans le moindre préjudice à l'accomplissement des devoirs militaires que cet officier remplit parfaitement.

C'est donc avec un double plaisir qu'il enregistre le succès du capitaine Jaubert.

Il a eu grand plaisir à constater également que le jeune soldat Coeslant pourvu du Brevet d'aptitude militaire, venait de subir avec succès le 2^e examen de la 3^e année de sa licence en droit devant la Faculté de Toulouse et il lui fait tous ses compliments à ce sujet.

Au 7^e

M. Christmann, sergent-fourrier au 7^e, est nommé sergent-major en remplacement de M. Boissy, admis à la retraite. Félicitations.

Doctorat en Droit

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Charles Linol, ancien élève du Lycée Gambetta, ingénieur agricole de l'Ecole Nationale de Montpellier, vient de subir avec succès devant la Faculté de droit de Toulouse, le premier examen de doctorat en droit.

Nous adressons nos félicitations au jeune lauréat qui est le fils du sympathique directeur de l'école annexe de Cahors.

Syndicat médical du Lot

Les membres du Syndicat médical du Lot sont convoqués pour assister à une réunion générale qui aura lieu le 27 novembre à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville de Cahors.

Cette réunion est convoquée à l'occasion de la séance extraordinaire du Conseil général du Lot qui doit examiner la question de l'Assistance médicale dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Syndicat des pharmaciens du Lot

La 2^e Assemblée générale du Syndicat des Pharmaciens du Lot de l'année 1911 se tiendra le lundi 20 novembre en l'Hôtel de Ville de Figeac, à 10 heures 1/2 du matin.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret le décès de Mme veuve Cure, belle-mère de M. Puech, directeur du Crédit agricole du Lot, décédée mercredi à Cahors, à l'âge de 68 ans.

Nous prions Mme Puech, M. Puech et leur famille d'agréer nos vives condoléances.

Les obsèques de Madame Cure auront lieu vendredi matin à 9 heures 1/4 en l'Eglise Cathédrale.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de convocation sont priées d'excuser cet oubli involontaire et de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Enseignement des langues vivantes

Ont obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures : M. Salignon, instituteur public à St-Géry (Savoie) ; Mme Stivil, professeur à l'école primaire supérieure de St-Céré, (anglais).

Association française de cautionnement mutuel

Tous les services agrégés à l'Association française de cautionnement mutuel sont appelés à élire un délégué à l'assemblée générale de 1912, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

A cet effet, les sociétaires dépendant de ces divers services sont invités à procéder à l'élection d'un représentant de leur administration pour la région à laquelle ils ressortissent.

Le premier tour de scrutin aura lieu le dimanche 26 novembre et le deuxième tour le dimanche 24 décembre.

Le département du Lot est compris dans la région du Sud.

Après une entente entre presque tous les Comités de l'Association française de cautionnement mutuel des départements de la région du Sud, le candidat désigné pour le Lot est M. Jehan, contrôleur principal des manufactures de l'Etat à Cahors, délégué sortant, trésorier du Comité départemental du Lot.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Vergnes Sébastien, est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Election consulaire

Nous avons publié le compte rendu de la réunion qui a eu lieu vendredi 10 novembre, relative à la désignation par les électeurs consulaires d'un candidat au siège de juge suppléant au tribunal de commerce.

M. Gayet ayant obtenu 47 voix contre 46 voix à M. Lérins, a été proclamé candidat.

Nous croyons savoir que M. Lérins reste candidat à l'élection consulaire qui aura lieu le 10 décembre.

Les chiens dans les écoles

Nous trouvons dans le dernier Bulletin officiel de l'instruction primaire, cette note de service aux instituteurs propriétaires de chiens :

« Un chien ayant, en mai dernier, mordu son maître, instituteur d'une école publique de Perpignan, l'envoi d'une trentaine d'enfants de l'école dans un Institut Pasteur fut décidé à la suite d'une enquête faite sur place par les autorités universitaires (« Petite Gironde » du 26 mai 1911).

Dans le Bulletin l'attention des instituteurs propriétaires de chiens est appelée sur les dangers qui peuvent résulter du séjour de ces animaux dans les cours de récréation et les salles de classe. Ils sont invités, en conséquence, à tenir leurs chiens éloignés de toutes les parties de l'école réservées aux élèves.

STADE CADURCIEN

Dimanche prochain, le Stade cadurcien se rendra à Brive où il prendra part au match de foot-ball contre le Club Athlétique briviste.

Le jeudi 23 novembre, aura lieu à Cahors, un match entre l'équipe première du 7^e de ligne de Cahors et l'équipe première du 9^e de ligne d'Agen.

COUR D'ASSISES

Voici la liste du jury pour la quatrième session de 1911, qui s'ouvrira le 11 décembre :

Jurés titulaires

MM. Alfred Gausserès, vétérinaire à Castelnau-Montratière. — Ludovic Dupuy, employé à Souillac. — Urbain Bargas, ouvrier agricole à Gintra-Trouillé. — Antoine Rieu, propriétaire à Mas-la-Rivière (Sarrazac). — Antoine Saint-Affre, maire à Laroque-Toirac. — Jean Carrié, retraité à Vaylats. — Antoine Briat, greffier de paix à Souillac. — Pierre Fournier, vétérinaire à Lalbenque. — Eugène Landes, propriétaire à Figeac. — Jean-Louis Escoureaux, receveur des Domaines à Souillac. — Jean Chambou, propriétaire à Puy-l'Evêque. — François Villard, expert géomètre à Souillac. — Justine Soussirat, entrepreneur de transport à Marmillac. — Louis Nigou, ingénieur à Figeac. — Henri Solignac, huissier à Vayrac. — Caprais Cayla, négociant à Cahors. — Marius Laborde, négociant à Biars-Gare. — Numa Valette, menuisier à Moulin-d'Escher (Montcléra). — Urbain Malique, propriétaire à Lauzès. — Firmin Taurand, ébéniste à Cornac. — Antonin Feu, boucher à Montcuq. — Mathurin Bastid, retraité à Martel. — Gabriel Cavanie, bourellier à Lacapelle-Marival. — Adolphe Talayssat, cultivateur à Flaugnac. — Léonce Carla, ferblantier à Montcuq. — François Imbert, chef de division en retraite à Cahors. — Antonin Lagarde, ouvrier mécanicien à Souillac. — Firmin Prunet, forgeron à Souceyrac. — André Brel, menuisier à Figeac. — Félix Soulié, vétérinaire à Catus. — Jean Delluc, maçon à Albiac. — Pierre Dars, agent d'assurances à Martel. — Antoine Cluzel, retraité à Sauzet. — Joseph Devèze, charbon à Lacapelle-Marival. — Emile Desplats, percepteur en retraite à St-Géry. — Alexandre Taillade, boulanger à Lacapelle-Marival.

Jurés supplémentaires

MM. Jacques Mispoulié, ferblantier à Cahors. — Alfred Trabouyé, commis des ponts et chaussées à Cahors. — Jean Paulus, négociant à Cahors. — Paul Sènes, conducteur des ponts et chaussées à Cahors.

THEATRE DE CAHORS

La représentation qui devait être donnée jeudi soir par la tournée Barret n'aura pas lieu.

Elle a été renvoyée à une date ultérieure, en raison de la représentation que le Cirque Pinder donnera ce soir.

Grand Cirque Pinder

Le Grand Cirque Pinder est arrivé aujourd'hui à Cahors.

Il a donné une brillante représentation dans la journée.

Nous rappelons que ce soir, à 8 h. 1/2, aura lieu une grande représentation.

Le prix des places est fixé comme suit : Premières, 3 fr. ; Secondes, 2 fr. ; Troisièmes, 1 fr.

Le Cirque Pinder ne séjournera dans notre ville que jeudi.

COURS DES ECOLES D'AGRICULTURE

Economie Commerciale

PAR M. H. TUZET

DEUXIEME CONFERENCE

(Suite)

Des missions composées d'agriculteurs et de commerçants sont organisées pour aller dans les centres de consommation étudier les besoins des marchés. Les résultats de ces missions sont très appréciables et incitent les intéressés à mieux se rendre compte des besoins des marchés qu'ils ignorent trop souvent.

ne se soit même pas présenté à la maison de banque.

— Si quelque accident lui était arrivé, il est presque certain que j'en eusse été informée, — répondit Clara d'un ton décidé. — Gilbert, je crois que vous aimez mon mari ?

— Oh ! oui ; je l'aimais comme un père, et j'avais bien sujet de l'aimer. Jamais un père n'a été meilleur pour son fils que le capitaine ne l'a été pour moi.

— Donnez-moi une preuve de votre dévouement, Gilbert, — dit Clara avec énergie. — Aidez-moi à découvrir le mystère qui enveloppe la destinée de mon mari.

— Volontiers, répondit le jeune homme. — Ma vie est à votre service. Je ne reculerai devant aucune peine, devant aucun péril dans l'accomplissement de ce que je considère comme un devoir envers mon capitaine.

— Alors, mettons-nous à l'œuvre immédiatement. Oh ! Gilbert ! je ne connais ni repos ni trêve tant que je n'aurai pas approfondi ce mystère.

Le jeune homme garda le silence pendant quelques instants, absorbé par ses réflexions. Il cherchait à combiner un plan d'action.

— Quand le capitaine Westford m'a quitté sur le pont de la *Reine-des-Lys*, je savais qu'il se rendait directement à la maison de banque de Godwin. La première chose que nous

Quant aux réductions de tarifs sur lesquelles il a été fait tant de protestations, la simple comparaison des prix appliqués il y a 15 ans et ceux actuels fait la preuve que de larges dégrèvements ont été faits.

Enfin, le matériel roulant a été amélioré et en l'état actuel peut donner satisfaction complète aux agriculteurs, il en est de même de la vitesse des transports, malheureusement il convient de constater que l'indifférence d'une part, l'individualisme et la routine des agriculteurs ne leur permet pas de tirer de ces améliorations tout le profit désirable.

Le service du Contrôle est chargé de la vérification des taxes appliquées, de la comptabilité des gares, des relations communes avec les différents réseaux et les Administrations publiques.

Enfin le Mouvement, dont le rôle est de faire l'étude des installations à faire dans les gares, d'assurer la marche des trains et leur sécurité par des signaux appropriés et de répartir le matériel vide suivant les besoins.

En résumé, le service de l'Exploitation reçoit du service de la Voie et des Travaux une ligne installée, du service de la Traction les wagons et machines nécessaires au trafic prévu pour cette ligne. Son rôle consiste à assurer avec ces deux éléments, les transports des marchandises qui seront remises dans les gares et stations.

Exécution matérielle des transports

Les divers éléments du trafic sont réunis dans des établissements de différente importance que l'on désigne sous les noms de gares et stations.

Suivant le degré d'importance de ce trafic, ces établissements ont des installations plus ou moins complètes en halles à marchandises, quais couverts ou découverts, voies de chargement, appareils de levage, de pesage ou de manutention.

Les marchandises sont remises aux emplacements qui leur sont affectés, soit pour la grande, soit pour la petite vitesse, et dans des conditions dont on s'occupera au chapitre de l'exécution administrative des transports.

Les marchandises, après l'exécution des formalités de reconnaissance et de comptabilité sont chargées, soit par le commerce, soit par les soins des Agents de la gare, les wagons sont ajoutés aux trains de passage dans les petites et moyennes gares ou formés en trains dans celles plus importantes et dirigés sur leur destination.

Pour atteindre cette destination elles ont à subir assez fréquemment de nouvelles opérations de manutention.

S'il s'agit de marchandises de détail, ces opérations se font dans de grandes gares centralisatrices ou de transbordement où aboutissent plusieurs embranchements.

A leur arrivée à destination, les marchandises sont mises à la disposition des destinataires dans les délais et conditions prescrits par les règlements.

Cette nécessité de subir de nouvelles opérations de manutention oblige l'expéditeur à remettre les marchandises dans des conditions d'emballage susceptibles d'en assurer la bonne conservation. C'est ce qui sera traité dans le chapitre : emballages et conditionnement des colis.

S'il s'agit de marchandises transportées par wagons complets, elles ne subissent pas de transbordement à moins que des circonstances particulières, telles par exemple : la différence d'écartement des voies, empêchant de faire suivre le wagon d'origine à la destination définitive.

Comme cela sera indiqué dans les conditions d'application des tarifs, les transports se font dans des délais déterminés par homologation ministérielle.

LE

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VI

SUR LA PISTE

— Gilbert, — s'écria Clara, — je dois être folle... bien certainement je suis folle ! Vous dites que mon mari ne s'est pas embarqué sur la *Reine-des-Lys* ! Et pourtant le deuil que je porte, c'est le sien ! Depuis l'heure où il a quitté Westford pour son voyage en Chine, le 27 juin dernier, je n'ai pas revu le visage de mon mari.

— Vous ne l'avez pas revu ?... Vous croyez qu'il avait mis à la voile le 27 juin dernier ?

— Très positivement.

— Grand Dieu ! — s'écria Thornleigh ; — il doit y avoir là-dessous quelque terrible mystère. Quelque malheur a dû arriver à mon bien-aimé capitaine.

— Oui, — répondit Clara avec un

profond accablement ; — la mort seule pouvait séparer Harley de sa femme et de ses enfants.

Le marin lui avait offert son bras et elle l'avait pris sans presque en avoir conscience. Il la guida hors du Strand dans une de ces rues tranquilles qui mènent à la rivière. Là ils n'étaient pas dérangés et ils pouvaient parler librement de l'étrange mystère qui entourait le sort d'Harley Westford.

— Je n'y puis rien comprendre, — murmura Clara d'un ton désespéré ; tout cela n'est qu'un rêve qui me confond.

Peu à peu Gilbert parvint à calmer son agitation, pendant qu'il lui racontait lentement et clairement les événements du jour qui avait précédé le départ de la *Reine-des-Lys*.

Il lui dit comment Harley avait quitté le navire en disant qu'il voulait retirer son argent des mains de Godwin, et cela à tout prix. Il lui dit comment le navire avait attendu dans le Dock, non seulement jusqu'au lendemain matin, comme Westford l'avait ordonné, mais jusqu'au coucher du soleil, le jeune homme ayant différé le départ jusqu'au dernier moment dans l'espoir que le capitaine viendrait reprendre le commandement de son navire.

Alors une lueur sinistre se fit jour dans l'esprit de Clara.

Dans ce malheur, comme dans tous

les autres, elle vit la sombre figure qui s'était toujours dressée entre elle et le bonheur. Godwin ! toujours Godwin ! son implacable ennemi !... son impitoyable persécuteur !...

Et maintenant une terrible frayeur venait glacer son cœur. Godwin avait assassiné son mari.

Où, de sa main sanglante ou en empruntant celles d'assassins stipendiés, Godwin avait tué son heureux rival.

Petit à petit cette conviction s'empara de l'esprit de Clara.

— Je comprends tout maintenant, — dit-elle ; — mes sombres prévisions, mes tristes pressentiments étaient bien fondés. Quand Harley me quitta par cette brillante matinée, c'était à la mort qu'il marchait.

— Chère madame Westford, gardons une meilleure espérance, — dit le jeune marin d'un ton qui démentait quelque peu ses paroles.

— Dites-moi une chose, — dit Clara. — Etes-vous positivement sûr que mon mari avait déposé la somme de vingt mille livres entre les mains de Godwin ? Etes-vous sûr que Harley n'a pas emprunté d'argent au banquier ?

— Aussi sûr que je le suis que mon nom est Thornleigh. Votre mari avait toujours été heureux et ces vingt mille livres étaient les économies de toute sa vie.

ne se soit même pas présenté à la maison de banque.

— Si quelque accident lui était arrivé, il est presque certain que j'en eusse été informée, — répondit Clara d'un ton décidé. — Gilbert, je crois que vous aimez mon mari ?

— Oh ! oui ; je l'aimais comme un père, et j'avais bien sujet de l'aimer. Jamais un père n'a été meilleur pour son fils que le capitaine ne l'a été pour moi.

— Donnez-moi une preuve de votre dévouement, Gilbert, — dit Clara avec énergie. — Aidez-moi à découvrir le mystère qui enveloppe la destinée de mon mari.

— Volontiers, répondit le jeune homme. — Ma vie est à votre service. Je ne reculerai devant aucune peine, devant aucun péril dans l'accomplissement de ce que je considère comme un devoir envers mon capitaine.

— Alors, mettons-nous à l'œuvre immédiatement. Oh ! Gilbert ! je ne connais ni repos ni trêve tant que je n'aurai pas approfondi ce mystère.

Le jeune homme garda le silence pendant quelques instants, absorbé par ses réflexions. Il cherchait à combiner un plan d'action.

— Quand le capitaine Westford m'a quitté sur le pont de la *Reine-des-Lys*, je savais qu'il se rendait directement à la maison de banque de Godwin. La première chose que nous

Quant à faire, c'est de nous assurer qu'il y est arrivé. Nous pouvons éclaircir ce fait en interrogeant les commis de la maison.

— Je n'ai aucune confiance dans les créatures de Godwin ; mais, sans perdre de temps, allons les interroger. Le ciel nous aidera pour arriver à sonder le mystère du crime de cet homme. Rendons-nous à l'instant à la maison de banque.

Gilbert était presque aussi impatient que Clara. Il appela un cab, et ordonna au conducteur de les mener dans Lombard Street. Ils descendirent devant la porte de la maison de banque. Gilbert entra dans les bureaux, suivi de Clara.

Un vieillard, à l'air étrange et presque bossu, était assis devant un des pupitres, courbé sur un grand livre. Il releva la tête à l'entrée des étrangers. Il avait jeté sur le visage du marin un coup d'œil rapide et indifférent, mais sa physionomie changea lorsque ses yeux s'arrêtèrent sur Clara.

Son regard était fixe, ses lèvres tremblaient ; il était évident qu'une émotion violente et soudaine agitait cet homme jusqu'au plus profond du cœur.

Cet homme n'était autre que Jacob Danielson, le commis de confiance de Godwin.

(A suivre).

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier

Paris, 15 novembre, 1 h. 52 s.

Arrestation

Le parquet de Coutances a fait arrêter à Paris le nommé Emile Chevalier qui est un complice de l'escroc Coguel.

Démenti

Une dépêche de Rome dément officiellement que l'Italie prépare un emprunt à l'Allemagne pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs.

La guerre d'Orient

Une dépêche de Massoua annonce que les Turcs ont fait désarmer douze canonnières turques stationnant dans la Mer Rouge pour leur éviter les hostilités italiennes.

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 16 novembre, 1 h. 35 s.

Sabotage

Des malfaiteurs ont coupé à l'arsenal de Lorient les fils télégraphiques reliant le port radiographique à la préfecture maritime, aux constructions navales, à l'atelier central, aux bâtiments et à l'usine électrique de l'arsenal.

Chambre des Députés

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a voté le budget des finances.

L'Accord franco-allemand

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. M. de Selves a annoncé que l'Angleterre et la Russie ont adhéré officiellement à l'accord franco-allemand.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Bureau de Bienfaisance. — Les membres du bureau de bienfaisance sont invités à se rendre vendredi prochain, à quatre heures du soir, à la mairie, salle du conseil.

Conseil municipal. — Dimanche prochain, à deux heures, réunion du conseil municipal, à la mairie, dans la salle ordinaire de ses séances.

Ordre du jour : Session ordinaire de novembre.

Escamps

Fête votive. — Dimanche dernier, la coquette commune d'Escamps, canton de Lalbenque, célébrait sa fête annuelle. Mais la pluie qui est tombée sans discontinuer pendant toute la soirée a jeté un trouble profond dans les divers divertissements qui avaient été préparés avec tant de soins et tant de goût.

Espérons que l'an prochain le soleil voudra bien être des nôtres.

Calvignac

Syndicat des planteurs de tabac. — Les planteurs de tabac sont convoqués pour dimanche prochain, à huit heures du matin, à l'effet d'élire leurs délégués pour dresser la liste des experts en 1912.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain, à neuf heures et demie, pour tenir sa session de novembre.

Puy-l'Évêque

Hyménée. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de M. Gustave Delmas, fils de notre ami M. Delmas, président du groupe d'études sociales de Puy-l'Évêque, avec Mlle Marthe Chassaing, fille de M. Chassaing, facteur des postes à Puy-l'Évêque.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Arrestation. — M. Grimaldi, commissaire de police, a mis mardi en état d'arrestation pour vagabondage, le nommé Albert Mouchiroud, âgé de trente-trois ans, journalier, originaire de Saint-Etienne (Loire). Cet individu a déjà subi sept condamnations.

Cahus

Ministère de l'Agriculture. — A la suite de démarches faites par nos deux représentants au Sénat et à la Chambre, MM. Loubet et Bécays, M. le ministre de l'Agriculture vient d'accorder à la Société d'assurances mutuelles contre l'incendie de Cahus, canton de Bretenoux, une subvention de 300 fr. pour lui permettre de faire face à ses frais d'organisation et de premier établissement.

On sait du reste, que nos deux re-

présentants s'occupent très activement des intérêts de toutes les communes de l'arrondissement.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 12 novembre 1911.

Présidence de M. Gazeau, maire, 15 conseillers présents.

La séance est ouverte à 3 h. et le procès-verbal adopté.

Le Conseil nomme les répartiteurs et renouvelle les pouvoirs des Commissaires chargés de dresser la liste électorale et de juger les réclamations.

Au sujet d'une pétition demandant qu'un aqueduc traversant la route à l'angle de la maison Brunies, conduise directement à celui de la Campre les eaux du foirail et celles de la rue qui aboutit à ce point, M. Bonnet dit qu'en déversant ces eaux dans le puits établi devant la maison Vaisière (actuellement Casserie automobile Latapie) on inonderait cet immeuble.

On discute alors longuement sur la nécessité de deux égouts amenant au Lot les eaux du tour de ville et faute de renseignements, la discussion s'égare et l'on finit par charger M. Bonnet de demander le prix de travaux en ciment cylindriques capables d'assurer l'écoulement des eaux.

La séance est levée à 4 heures et le conseil se réunit en comité secret.

Souceyrac

Arrestation. — La gendarmerie de Souceyrac a procédé à l'arrestation du nommé Ernest Falcon, âgé de 26 ans, originaire de Cannes (Alpes-Maritimes) qui était en état de vagabondage. Falcon a été transféré à Figeac, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Saint-Céré

Adjudications. — Dimanche 12 novembre, il a été procédé, à la mairie, à l'adjudication des droits de place et à la location des bascules publiques.

M. Jules Vauchier, agissant pour le compte de M. Judeau, a été déclaré adjudicataire des droits de place pour la somme de 3.405 fr. par an, au lieu de 3.020 fr., prix du dernier exercice.

M. Antoine Laplace a été déclaré adjudicataire des bascules pour la somme de 1.155 fr.; le prix était précédemment de 915 fr.

Il n'y a pas eu de soumissionnaires pour les droits de place de la halle aux grains.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Accident. — Mardi matin, le sieur Janis, concierge des abattoirs, conduisait un jeune cheval, lorsqu'arrivé devant la maison Delguet et Guérin, l'animal se cabra et tomba; dans sa chute, il entraîna Janis qui fut projeté sur le coin du trottoir où il se fit une profonde blessure à la tête. Il fut soigné par le docteur Lafon, qui ne s'est pas encore prononcé sur la gravité de la blessure.

Rouffilhac

Adresse. — Le conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, le 13 novembre, a voté l'adresse suivante à M. le préfet :

« Monsieur le préfet,

« Le conseil municipal de Rouffilhac, réuni en séance extraordinaire, vous envoie ses meilleurs souhaits de bienvenue et vous donne l'assurance de son entier dévouement.

« Signé : Serres, maire ; Delpech, adjoint ; Ayzac, Calès, Jouve, Laurié, Sembelle, Ranière, conseillers ».

Labastide-Murat

Foire du 13 Novembre. — Notre foire a été assez belle, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber durant toute la matinée. Mais l'après-midi a été plus favorisée. Le temps s'est subitement éclairci. Aussi, de partout les gens ont afflué. La foire quoique tardive, a été très bonne ; de nombreuses transactions se sont opérées au foirail, sans hausse de prix.

Voici la mercuriale de la halle :
Ble, 16 fr. à 16 fr. 50 ; avoine, 6 fr. à 6 fr. 50 ; maïs, 14 fr. à 14 fr. 50 ; pommes de terre, 5 fr. 50 à 6 fr. ; noix, 13 fr. à 13 fr. 25, le tout les 80 kilos.
Pardreaux, 2 fr. 25 la pièce ; lièvres, 1 fr. la livre ; poulets, 0 fr. 70 la livre ; poules, 0 fr. 60.
Enfants, 1 fr. 25 à 1 fr. 30 la douzaine.

Souillac

Une charrette à l'eau. — M. Amédée Lafaurie, charretier à Souillac conduisait, mardi dernier, une charrette remplie de briques attelée de deux chevaux. Quand il fut arrivé près du ruisseau la Borrière, au lieu dit « la Gourge », une des roues de la charrette s'enfonça dans une rigole. Le cheval qui était dans les brancards se mit alors à reculer. Comme il s'approchait du bord, le terrain s'affaissa sous lui renversant la charrette dans le ruisseau.

Heureusement que l'eau était basse. Le cheval put être sorti aisément des brancards. Il n'eut aucun mal.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de notre compatriote le lieutenant-colonel en retraite Gardarein, décédé à Souillac mercredi à l'âge de 80 ans.

M. Gardarein était l'oncle de Mme

Louis Lacaze épouse du distingué maître du barreau de Cahors.

Nous adressons à la famille du regretté disparu nos sincères condoléances.

Les obsèques de M. Gardarein seront célébrées vendredi matin à Souillac.

Chronique vinicole

VINS DÉFECTUEUX

Traitements préventifs des maladies (Suite)

5° TROUBLES CALCAIRES. — Il arrive parfois que l'emploi de cuves ou de caniveaux en ciment conduise à des accidents, soit que le ciment soit de mauvaise qualité, soit que l'affranchissement du ciment n'ait pas été bien opéré.

Dans ces différents cas, les vins peuvent contenir du bitartrate de chaux qui, à chaque soutirage ou à chaque transport, se décompose partiellement en acide tartrique et en tartrate neutre ; ce dernier forme un précipité extrêmement ténu, qui trouble le vin et se dépose très lentement.

Cet accident est très difficile à corriger. Le moyen le plus pratique est de fouetter le vin, d'y ajouter 100 gr. par hecto de kaolin ou de terre d'Espagne et d'opérer aussitôt après un collage extrêmement bien fait avec 5 gr. de colle de poisson par hecto. S'il s'agit de vins blancs, il sera prudent d'ajouter au préalable 5 à 8 gr. de tannin par hecto.

IV. MAUVAIS GOÛTS ET GOÛTS ÉTRANGERS. — Les mauvais goûts des vins peuvent être très nombreux et d'origines très variées.

Lorsque ces mauvais goûts sont dus à des fermentations parasitaires, il est à peu près impossible de les faire disparaître, et si l'allération est trop avancée, le vin est généralement perdu. Si le mauvais goût provient du contact du vin avec certaines matières étrangères, on peut essayer de l'atténuer ou de le faire disparaître par l'emploi de matières absorbantes qui ne modifient pas la composition du vin : huiles diverses, poudre de charbon de bois, farine de moutarde, etc.

1° GOUT DE TERROIR, GOUT FOXÉ, etc. — Rien n'est plus variable que ce qu'on appelle les goûts du terroir. Les plus mauvais sont dus à la présence, au milieu des vignes ou sur les raisins, de plantes ou de produits divers à odeurs très prononcées ; tels sont les goûts terreux, surtout dans les pays argileux, lorsque les pluies ont projeté de la boue sur les raisins.

L'odeur particulière communiquée par l'aristoloché, dans les pays calcaires, quand on n'apporte pas assez de soin au ramassage des raisins.

Les mauvais goûts provenant des engrais à odeurs fétides transportés dans les vignes ; des varechs fermentés dans certains vignobles des bords de la mer ; des poussières et des fumées des usines dans les pays très industriels, etc.

Le goût foxé ou goût de renard est apporté par les raisins de certains hybrides ayant du sang américain.

Tous ces mauvais goûts disparaissent difficilement. L'agrippage, les cuvages courts, les collages énergiques peuvent les atténuer.

2° VINS A GOUT PUTRIDE, FÉTIDE, CROUPI, etc. — Ces mauvais goûts sont la plupart du temps d'origine bactérienne. Quelquefois ils proviennent de l'emploi de noir ou de colle de mauvaise qualité.

L'emploi des matières absorbantes (voir plus loin, goût de mois) peut les atténuer, sans jamais les faire complètement disparaître.

3° VINS A GOUT DE MOISI, A GOUT DE FUT, A GOUT DE SEC, A GOUT DE BOUCHON, etc. — Tous ces mauvais goûts sont dus au contact de lies sèches, de fûts mal entretenus, de fûts moisissus, de mauvais bouchons, ou proviennent encore des moisissures des raisins. Ils se traitent à l'huile ou à la farine de moutarde.

Traitement à l'huile. — On se sert d'une huile bien neutre, ni fruitée, ni rance ; l'huile d'olive fraîche et l'huile de coton sont les plus employées. On en verse dans des fûts de petite dimension 1/2 litre à 1 litre par hectolitre de contenance ; on roule les fûts pour en imprégner toutes les parois, on les remplit du vin à traiter, et on roule encore à plusieurs reprises, fouettant aussi le liquide avec un fouet bordelais pour faire une véritable émulsion ; l'huile absorbe le mauvais goût et monte à la surface. On la chasse par débordement en introduisant du vin bon goût avec un plongeur.

Traitement à la farine de moutarde. — On introduit dans le vin de 20 à 30 gr. de farine de moutarde par hectolitre, on agite vivement, et on attend qu'elle se dépose pour faire un soutirage. Cette farine absorbe comme l'huile, les mauvais goûts. Ce procédé a pourtant sur le précédent l'inconvénient de laisser parfois un goût de moutarde dans le vin, c'est un mal pour un autre.

Les traitements à l'huile ou à la moutarde doivent toujours être complétés par une addition de 10 à 15 gr. de tannin, suivie d'un bon collage à 10 gr. de colle par hectolitre de vin.

4° VINS A GOUT SULFUREUX. — Cet accident appelé souvent goût de soufre ou goût d'allumette provient d'un abus des produits sulfureux.

Pratiquement, il ne peut s'atténuer que par les aérations répétées, qui évaporent ou oxydent l'acide sulfureux en excès.

5° GOUT SULFHYDRIQUE OU D'ŒUFS POURRIS, GOUT D'AIL. — Cette altération est causée par la présence sur les raisins de soufre restant des traitements contre l'oïdium ou par l'emploi de mauvais plâtres contenant du sulfure. Parfois l'alcool se combinant au sulfure produit du sulfure d'éthyle qui est le principe de l'essence d'ail ; il se développe alors un goût et une odeur alliées plus désagréables encore et plus persistantes que les dégagements sulfhydriques.

L'addition d'une légère quantité de sulfate de cuivre a été conseillée pour corriger ce défaut. On y remédie encore en brassant le vin dans des récipients en cuivre. Dans les deux cas, il se produit du sulfure de cuivre absolument insoluble.

Il est bon d'effectuer ensuite un tannage et un collage pour bien clarifier le vin.

6° GOÛTS MÉTALLIQUES. — Les métaux communiquent au vin un goût styptique qui prend à la gorge et aux fosses nasales.

Les instruments en fer s'usent au contact du vin et produisent les accidents de la casse noire ou ferrugine.

Le cuivre donne un goût très caractérisé et peut produire des accidents. Les vins passant dans les tuyaux ou les serpentins des pasteurisateurs déstamés prennent ce qu'on appelle, dans les eaux-de-vie, le goût d'alambic.

On fait très bien disparaître cet accident en faisant dissoudre dans le vin, en quantité exactement dosée, de la pierre de Barège ou du sulfure de potassium ; il se produit du sulfure de cuivre insoluble, qu'un collage entraîne complètement.

7° GOÛTS DIVERS, D'HUILE RANCE, DE PÉTROLE, D'ABSINTHE, DE TÉRÉBENTHINE, D'ÉTHÉR, DE NAPHTALINE, DE CRÉOSOTE, etc. — Le vin absorbe très facilement toutes les odeurs, qu'elles soient communiquées par les fûts ou seulement par le voisinage des matières odorantes quand on manipule le vin. On pourrait allonger beaucoup la liste précédente : peinture, vernis, goudron, etc.

On peut essayer d'atténuer ces mauvais goûts, quand ils sont peu sensibles, par l'emploi des substances absorbantes que nous avons signalées ; mais on arrive couramment à des insuccès, ces odeurs étant en général très tenaces.

Paul GARNAL,

Pharmacien de 1^{re} classe, Inspecteur des pharmacies du Lot.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins.

Multivestes et levures sélectionnées Jacquemin.

Tannin. — Métabisulfite de potasse. Acide citrique et acide tartrique. Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux.

La Grande Pharmacie de la Croix-Rouge ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Pouleuc et les levures Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes,

Garantie pour la qualité, Efficacité dans les traitements.

Chemin de fer d'Orléans

Prolongation temporaire des heures d'ouverture de certaines gares de petite vitesse sur le réseau d'Orléans.

Aux termes de l'arrêté ministériel du 17 avril 1908, les gares sont fermées en semaine, pour la réception et la livraison des marchandises de petite vitesse, savoir :

Du 16 mars au 15 octobre, au plus tôt à 6 h. du soir ;

Du 16 octobre au 15 mars, au plus tôt à 5 h. du soir ;

Par application d'une décision de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 30 novembre 1910, et à titre temporaire et d'essai, les gares désignées ci-après sont autorisées à rester ouvertes en semaine du 1^{er} octobre au 15 décembre 1911 inclus, jusqu'à 7 heures du soir exclusivement, pour l'enlèvement des marchandises de petite vitesse :

recues par wagon complet, dont le déchargement incombe aux destinataires,

et dont les litres auront été retirés par ces destinataires avant 6 heures du soir jusqu'au 15 octobre et 5 heures à partir du 16 octobre.

Albi, Angers-St-Laud, Angoulême, Argenton, Aurillac, Bergerac, Blois, Bordeaux-Bastide, Bourges, Brive, Cahors, Chateaubert, Chateauroux, Châtelleraut, Châteauneuf, Châtelleraut, Le Chevaleret, Commeny, Etampes, Gaillac, Guéret, Issoudun, Libourne, Limoges-Bénédictins, Limoges-Montjoy, Loches, Lorient, Montluçon, Nantes-P. O., Orléans, Paris-Ivry, Périgueux, Pithiviers, Poitiers, Quimper, Redon, Rodez, Romorantin, St-Junien, Saint-Nazaire, Saumur, Tours, Tulle, Ussel, Vannes, Vendôme, Vierzon, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-sur-Loir.

La Compagnie d'Orléans se réserve de suspendre cette mesure soit d'u-

ne manière générale, soit dans certaines gares seulement, sur préavis de 48 heures, affiché dans les gares désignées pour cette suspension.

Marchés aux noix et châtaignes

Objat, 15 novembre.

Grande quantité et choix de marchandise. Les cours relevés ont été les suivants :

Noix vertes, 14 à 20 fr. les 50 kilos ; noix sèches, 22 à 26 fr. ; châtaignes premier choix, 9 à 11 fr. le sac de 70 kilos ; 2^e choix, 5 à 8 fr.

Ca-tillonnes, 15 novembre.

Cours du marché du 14 :

50 à 55, 85 à 90 fr. ; 60 à 65, 64 à 65 fr. ; 70 à 75, 53 à 55 fr. ; 80 à 85, 43 à 45 fr. ; 90 à 95, 38 à 40 fr. ; 100 à 105, 32 à 34 fr. ; 120 à 125, 25 à 26 fr. ; fretin, 15 à 17 fr. ; le tout les 50 kilos.

Apport 200 quintaux, tous vendus. Vente active, légère hausse.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à recorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

La France forte

Malgré le grand fracas guerrier que font nos voisins les Alboches, Nous gardons le Congo Vaissier. Qu'ils se fient, s'ils ont des poches !

V. B., à l'Incomparable Savon.

A céder

MAGASIN D'ÉPICERIE

BIEN ACHALANDÉ

Bonne Clientèle Bourgeoise

A FUMEL (Lot-et-Garonne)

S'adresser : ÉPICERIE ÉCONOMIQUE à Fumel

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCAINE
Jaune ou Verte
Seuls Concessionnaires : H. BAÛ & P. - Cahors (Lot)

DÉCOUVERTE SENSATIONNELLE

Dans la lutte constante de la thérapie moderne, contre les progrès du mal, vient de se produire, la découverte d'un produit nouveau, appelé à bouleverser toutes les vieilles théories dans le traitement de la constipation. Il ne s'agit pas ici, qu'on le sache bien, d'une de ces découvertes à peine vérifiées. Les essais faits en France par les médecins les plus autorisés sur les personnes de n'importe quel sexe, de n'importe quel âge, que les traitements les plus réputés n'avaient pu guérir, ont été confirmés par ceux faits en Allemagne, en Amérique, en Belgique. Les résultats ont toujours été stupéfiants de rapidité et de durée. Le PURGETYL DETRY est le seul produit dont on n'est pas obligé d'augmenter chaque fois la dose, à l'encontre de tous les laxatifs existants, jusqu'à ce jour, qui rendent à la longue les malades plus malades qu'avant et agissent aujourd'hui au détriment de demain. Le PURGETYL DETRY ne donne pas de coliques, n'occasionne pas le moindre dérangement ; il guérit vite, bien, toujours, tout le monde. Femmes, enfants, vieillards, convalescents, écoutez les médecins, essayez-en et vous verrez disparaître bien des malaises dont vous ignorez la cause : bouche amère, haleine forte, teint jaunâtre, migraines, névralgies, vertiges, troubles digestifs. Le PURGETYL DETRY petit comprimé d'un goût agréable est présenté dans une élégante petite boîte en laque du Japon. 1 fr. 25 la boîte, toutes pharmacies. Envoi franco contre mandat de 1 fr. 40, 10, rue Le Chapelain, Paris.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux. SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS
EN VENTE PARTOUT
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'État, fondée en 1880, boulevard Poissonnière, 49, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 58 ; Dames, rue Saint-Denis, 51 ; Internat, rue de Turbigo, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations D'AVENIR.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, École Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

Crémieu (Isère), 25 mars 1910. Je suis très satisfait de l'emploi des Pilules Suisses contre des migraines et des maux d'estomac. M^{me} CHAILLOUD. (Sig. lég.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 novembre.

Le marché a été ferme et animé. Les cours dans l'ensemble sont en progrès sur la veille. La liquidation de quinzaine a eu lieu dans de bonnes conditions ; l'argent pour reports a valu de 2 3/3 à 3 0/0.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation judiciaire du sieur Louis GRAMOND entrepreneur de travaux publics demeurant à Cahors, 25, rue Saint-Georges, 25.

Report d'ouverture

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du dix novembre mil neuf cent onze, enregistré,

Il a été extrait ce qui suit :
 « Le Tribunal fixe et reporte au onze juillet mil neuf cent six, la date de la cessation de paiements du dit sieur Louis GRAMOND, et l'ouverture de sa liquidation judiciaire ;
 « Dit que pour le surplus, le premier jugement conservera son plein et entier effet ».

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Ghemin de Fer d'Orléans

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté

dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris-Quai-d'Orsay, pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

DIVERS ITINÉRAIRES
 Enregistrement direct des bagages
 Voitures directes, wagons-lits, wagon-restaurant.

Service journalier au 15 Octobre 1911.

ALLER
 Paris, dép. ... 8 20 m 9 46 m 16 7 h 8 50 s (quai-d'Orsay)
 Barcelone arr. 7 55 m 10 50 m 6 55 s 7 26 s

RETOUR
 Barcelone dép. 1 50 s 6 46 s (a) 5 h m 9 40 m
 Paris ... arr. 5 25 s 8 56 m

(a) Via Bordeaux.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSANT

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

BANQUE CHAREIRE & Co

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénélon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot.
 à MONTAUBAN, Rue de la République.
 à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République.
 à GOURDON, Place du 4 Septembre.
 à LAFRANÇAISE, Rue Centrale.
 à CAULUS, Route Nationale.
 à CAUSSE, Route Nationale.
 à SAUMUR, Place Bilange.
 à JARZÉ, Place de l'Église.
 à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS
 A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28
 326.66 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECÈVEMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons de titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-forts à Secret — Change de Monnaies

(SERVICE DÉTÉ 1911)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos						
739 3 1123 121 23 35 1125							42 16 1140-1128 1132 (*) 4 122 700 1196							CAHORS. — dép. ... 6 6 1/2 7 28 1/2 12 40 1/2 6 52 1/2						
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS		
PARIS (Orsay) dép.	8 20 m	—	—	7 9 s	8 35	10 51 s	TOULOUSE... d.	1 49 s	4 45 s	3 47 s	6 3 s	8 45 s	11 37 s	6 10 m	9 13 m	—	—	—		
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	—	7 9 s	8 45 s	11 4	MONAUBAN d.	—	5 38	4 37	7 59	9 34	12 30 m	7 15	10 47	—	—	—		
LIMOGES (arrivée)	3 16	2 12	—	12 53 m	2 45	8 43 m	Causse...	—	5 16	8 42	9 57	—	—	7 56	11 25	—	—	—		
LIMOGES (départ)	6 20	3 41	—	2 28	4 34	12 55	Labanque...	—	5 54	9 25	—	—	—	8 38	12	—	—	—		
BRIVE... (arrivée)	6 45	3 48	—	2 41	4 50	1 12	Cieurac...	—	6 2	9 34	—	—	—	8 47	12 8	—	—	—		
BRIVE... (départ)	7 21	—	—	—	—	1 47	Sept-Ponts...	—	6 13	9 46	—	—	—	8 59	12 19	—	—	—		
Gignac-Cressensac	7 40	—	—	—	—	8 23	CAHORS... (arr.)	2 45	6 37	6 21	9 54 s	10 35	1 26	9 7	12 27	—	—	—		
SOULLAC (arr.)	7 45	—	—	—	—	8 43	CAHORS... (dép.)	2 49	6 45	7 4	5 47 m	10 40	1 30	9 27	3 32	—	—	—		
CAZOULÈS (dép.)	7 53	—	—	—	—	8 52	Espère...	—	—	7 17	6 1	—	—	9 39	3 44	—	—	—		
Lamothe-Fénélon	8 9	—	—	—	—	9 9	St-Denis-Catus...	—	—	7 31	6 17	—	—	9 52	3 57	—	—	—		
NOZAC	8 19	—	—	—	—	9 20	Thédirac-Peyril...	—	—	7 45	6 33	—	—	10 5	4 10	—	—	—		
GOURDON	8 30	—	—	—	—	9 33	Dégagnac...	—	—	7 54	6 42	—	—	10 14	4 19	—	—	—		
Saint-Clair	8 41	—	—	—	—	9 43	Saint-Clair...	—	—	8 3	6 53	—	—	10 23	4 28	—	—	—		
Dégagnac	8 51	—	—	—	—	9 55	GOURDON	—	—	8 28	7 19	—	—	10 37	4 42	—	—	—		
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	—	10 7	Nozac	—	—	8 35	7 29	—	—	10 45	4 50	—	—	—		
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	—	10 19	Lamothe-Fénélon	—	—	8 49	7 44	—	—	11 7	5 12	—	—	—		
Espère	9 22	—	—	—	—	10 30	CAZOULÈS	—	—	8 57	7 52	—	—	11 14	5 19	—	—	—		
CAHORS (arrivée)	9 32	5 18	6 45	4 11	6 29	10 41	SOULLAC (a.)	3 47	7 47	8 57	7 52	—	—	11 18	5 33	—	—	—		
CAHORS (départ)	9 41	5 23	6 58	4 15	6 41	4 7	SOULLAC (d.)	3 48	7 49	9 3	8 4	—	—	11 18	5 33	—	—	—		
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	—	4 18	Gignac-Cressensac	—	—	9 32	8 36	—	—	11 43	5 18	—	—	—		
Cieurac	10 5	—	—	—	—	7 12	BRIVE... (a.)	4 23	8 24	10 2	9 7	—	—	12 23 m	3 1	—	—	—		
Labanque	10 12	—	—	—	—	7 29	BRIVE... (d.)	4 28	8 33	—	9 25	—	—	12 29	3 8	—	—	—		
Causse	10 45	6	8 3	—	—	7 18	PARIS (A.) arr.	11 45	4 36 m	—	7 58	—	—	10 32	10 46	—	—	—		
MONTAUBAN arr.	11 19	6 26	8 37	5 15	7 44	8 18	PARIS (O.) arr.	11 51 m	4 46	—	7 14	—	—	10 41	10 55	—	—	—		
TOULOUSE	12 14 s	7 16	9 57	6 5	8 38	8 7	Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2 ^e et 3 ^e classes que dans des conditions déterminées : consulter le "Service Déte 1911".	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	1 27	6 29
Capdenac, halte	7 20	1 36	6 40
Arcambal	7 31	1 47	6 49
Vers	7 40	1 56	6 57
Saint-Géry	7 49	2 4	7 7
Conduché	8 2	2 17	7 18
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 24
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 31
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 37
Cajarc	8 48	2 57	7 50
Montbrun, halte	8 59	3 8	7 59
Tourac	9 9	3 18	8 7
Lamadelleine	9 22	3 32	8 18
CAPDENAC. — Arr.	9 34	3 44	8 29
PARIS (Orsay)	10 55	4 46	8 42 m

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 35 s	—	10 51 s
CAPDENAC. — Dép.	7 23	10 44	5 31
Lamadelleine	7 34	10 55	5 43
Tourac	7 44	11 5	5 55
Montbrun, halte	7 52	11 13	6 4
Cajarc	8 4	11 22	6 16
Calvignac, halte	8 14	11 32	6 27
St-Martin-Labouval	8 23	11 38	6 37
Saint-Cirq, halte	8 30	11 45	6 43
Conduché	8 36	11 51	6 53
Saint-Géry	8 48	12 2	7 10
Vers	8 53	12 7	7 16
Arcambal	9 1	12 15	7 25
Capdenac, halte	9 10	12 24	7 33
CAHORS. — Arr.	9 18 m	12 32	7 44